

## Exemple de PLAN DE PREVENTION

*Décrivant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux prestations effectuées dans l'établissement par une ou plusieurs entreprises extérieures pour une opération précise, conformément au décret 92-158 du 20 février 1992*

Entre  
A définir lors de l'écriture du plan  
Représentant de  
, entreprise utilisatrice  
  
Tel : A définir lors de l'écriture du plan  
Fax : A définir lors de l'écriture du plan

ET  
A définir lors de l'écriture du plan  
Représentants de  
, entreprise extérieure  
  
A définir lors de l'écriture du plan  
  
Tel : A définir lors de l'écriture du plan  
Fax : A définir lors de l'écriture du plan

### A. DEFINITION DE L'OPERATION

Date de validité du plan de prévention : du A définir lors de l'écriture du plan

Effectif prévu : A définir lors de l'écriture du plan    Nbre heures prévues : A définir lors de l'écriture du plan heures

Lieu de l'intervention : A définir lors de l'écriture du plan

Opération = A définir lors de l'écriture du plan

Plage horaire de travail : A définir lors de l'écriture du plan

Nombre de sous-traitants de l'entreprise extérieure : A définir lors de l'écriture du plan

Interlocuteur opération pour l'entreprise extérieure : A définir lors de l'écriture du plan

Interlocuteur pour l'entreprise utilisatrice : A définir lors de l'écriture du plan

***Toute zone autre que les lieux de vie du site et les zones où se situe l'opération est interdite au personnel de l'entreprise extérieure***

## B. INFORMATIONS GENERALES

### 1/ REPRESENTANTS DU PERSONNEL

CHSCT ou DP

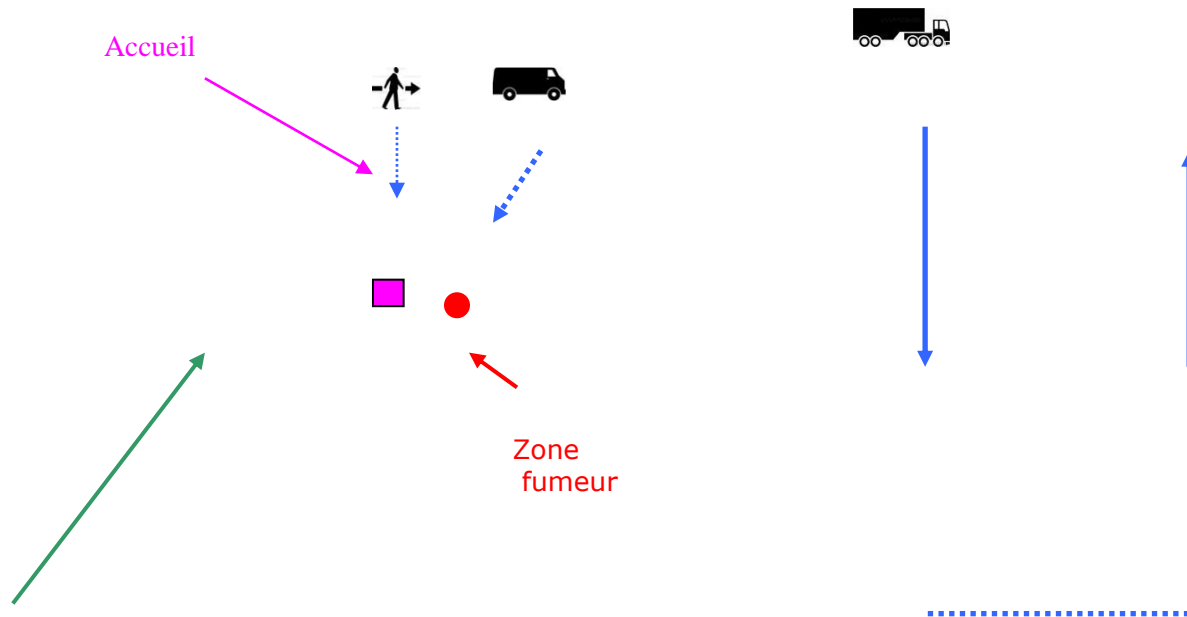
- ✓ De l'entreprise utilisatrice – Nom : Tél. :
- ✓ De l'entreprise extérieure – Nom : Tél. :

### 2/ MEDECINS DU TRAVAIL

- ✓ De l'entreprise utilisatrice – Nom : Tél. :
- ✓ De l'entreprise extérieure – Nom : Tel. :

### 3/ SITUATION SUR LE SITE (fond de plan enlevé pour des raisons de sûreté)

→ Sens de circulation



Points  
de  
rassemblement



NORD ↗

## C. INSPECTION PREALABLE ET ANALYSE DES RISQUES AVANT LE DEBUT DE L'OPERATION

Date de la visite d'inspection préalable : A définir lors de l'écriture du plan

Participants :

- pour la société utilisatrice : A définir lors de l'écriture du plan
- pour la société extérieure : A définir lors de l'écriture du plan

Analyse des risques

### NOMENCLATURE DES RISQUES GENERAUX ET SPECIFIQUES A L'OPERATION APPLICABLES

Intitulé du risque	Risques et mesures de prévention	Concerne l'entreprise utilisatrice	Concerne l'entreprise extérieure
<b>RISQUES GENERAUX</b>			
Accès au site Circulation et stationnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'enregistrer sur le registre visiteur lors des entrées/sorties. Porter visiblement le badge d'identification papier qui vous a été remis. Lors du départ du site, le badge doit être restitué à l'accueil. Le registre doit être renseigné en fin de journée pour le départ définitif du site.</li> <li>- Les véhicules de l'EE peuvent être rentrés sur le site et un stationnement près de la zone d'intervention est réalisable mais elle ne doit pas empiéter sur la voie de circulation et respecter les places de parking.</li> <li>- Le code de la route s'applique aussi à l'intérieur du site. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire tant que le véhicule n'est pas garé.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorité aux piétons. Utiliser les voies réservées aux piétons.</li> </ul> </li> <li>- L'utilisation d'appareils électroniques, en conduisant sur les sites Entreprise utilisatrice est interdite.</li> </ul>	X  X  X  X	  X  X  X  X
Anomalies constatées	Toutes anomalies ou situations de travail dangereuses exposant les salariés de la société extérieure à des risques qui ne seraient pas couverts au niveau des mesures de prévention citées dans ce plan de prévention doivent être signalées.	X	X
Consignation	Pour toutes interventions sur un équipement, une machine, un appareillage exposant le salarié de la société extérieure à des risques de blessure, ces équipements doivent être consignés. Toutes les énergies/fluides sont concernés. Ceci est réalisé par un personnel Entreprise utilisatrice habilité. Une double consignation est réalisable par la société extérieure	X	X
Connaissance des règles internes spécifiques	Avant intervention une formation accueil des entreprises extérieures doit être dispensée à chaque intervenant afin de prendre connaissances des spécificités pharmacologiques et des règles de sécurité s'y afférentes		X
Zone fumeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de fumer dans tous les bâtiments.</li> <li>- Autorisation de fumer uniquement au niveau de l'espace fumeur</li> </ul>	X  X	X  X
Déchets	Les déchets générés par l'opération sont gérés conformément à la réglementation par l'entreprise extérieure. Si l'interlocuteur Entreprise utilisatrice autorise de déposer les déchets produits dans les réceptacles du site, suivez les règles de tris appliquées sur le site	X	X

Utilisation de matériel électroportatif	L'opérateur de la société extérieure devra : - Utiliser du matériel aux normes, connaître la tâche à réaliser, utiliser du matériel adapté à la tâche à réaliser	X	X
Travail en hauteur	- Pour tout travail en hauteur avec une échelle comme moyen d'accès, attacher l'échelle ou à défaut la tenir aux extrémités pour éviter sa chute	X	X
	- Pour les lieux de travail à plus de 2 mètres de haut, obligation soit de restreindre l'accès en bordure de la zone de travail, soit de mettre en place une protection contre la chute	X	x
Travailleur isolé	- Ne pas être seul sur le chantier pour donner l'alarme en cas de problème.		X

Intitulé du risque	Risques et mesures de prévention	Concerne l'entreprise utilisatrice	Concerne l'entreprise extérieure
Points chauds	<p>- Pour tous travaux par points chauds (tout travail nécessitant l'utilisation d'appareils soit mettant en œuvre une source de chaleur comme le chalumeau oxyacétylénique, la lance à oxygène, la lampe à souder, soit susceptibles de projeter à distance des particules incandescentes comme la soudeuse électrique, la disqueuse, la meuleuse, la tronçonneuse) obligation d'obtenir un permis de feu</p> <p>- Le travail par point chaud sera terminé au plus tard à 17h30. Une ronde de surveillance sera effectuée après la fin du travail par point chaud par le personnel du service et/ou une autre par le gardien à sa prise de poste de 23h00.</p>	X	A définir lors de l'écriture du plan
		X	
Produits et traitement de l'air	<p>- Les produits que nous stockons sont des substances potentiellement dangereuses, les équipements spéciaux sont portés en cas de besoin Pour protéger les médicaments fabriqués, lorsque vous entrez dans une zone pharmaceutique, suivre les règles d'habillage mentionnées sur la zone de change. Pour entrer dans les zones A, B, C, D une formation spécifique doit avoir été dispensée et validée avant l'entrée Des panneaux vous indiquent les zones de production où vous devez impérativement porter une tenue particulière. <b>Tout matériel entrant en zone de production doit être dépoussiéré et propre</b></p> <p>- Vous devez posséder les FDS de vos produits et pouvoir les présenter à tout moment sur le chantier</p> <p>- Respectez les étiquettes concernant le produit à manipuler, elles vous indiquent les risques liés à ce produit</p> <p>- Ne réutilisez pas un contenant usagé pour stocker un autre produit</p> <p>- <b>Tous les locaux ont des systèmes de traitement de l'air.</b> Afin d'éviter que des poussières passent d'une zone à une autre : FERMEZ LES PORTES après chaque passage (ne laissez pas de porte ouverte entre une zone technique et une zone de process)</p> <p><b>En cas d'incident avec un produit/palette</b> : Choc, chute ou chute d'objet sur un équipement ou sur les produits/palettes, le signaler immédiatement et demander à ce que quelqu'un intervienne, ne pas remettre en place/en état soit même</p> <p><b>En cas de découverte d'un produit, étiquette au sol</b> : Ne pas remettre en place/en état soit même cela entraînerait un risque de mélange. Signaler immédiatement ce fait pour que quelqu'un s'en charge pour vous</p>	X	X
		X	X
		X	X
		X	X



	interviendra sur le site - médicale : en cas de blessure, les soins sont prodigués par un Sauveteur Secouriste du Travail de l'entreprise extérieure ou de Entreprise utilisatrice ou de l'infirmier de Entreprise utilisatrice. Toutes blessures doivent être déclarées à l'interlocuteur Entreprise utilisatrice ou au service HSE		X
<b>RISQUES PARTICULIERS A L'OPERATION</b>			
EPI minimums obligatoires	A définir lors de l'écriture du plan		
Co activité	- A définir lors de l'écriture du plan		
Sanitaire	- A définir lors de l'écriture du plan		X
Chute de hauteur/plain pieds	- Utilisation d'escabeau avec plate forme sécurisée type gazelle ou PIR (plateforme individuelle roulante) dans toutes les situations le permettant du point de vue configuration des locaux.  - A définir lors de l'écriture du plan		
A définir lors de l'écriture du plan	A définir lors de l'écriture du plan		
Intitulé du risque	Risques et mesures de prévention	Concerne l'entreprise utilisatrice	Concerne l'entreprise extérieure

## D. ENTREPRISES SOUS TRAITANTES

Nombre : A définir lors de l'écriture du plan

Sous- traitant :

Nom de l'entreprise :

Adresse : ° tél., fax :

Nom du responsable chantier :

Effectif :

Nombre total d'heures prévues :

Travaux sous-traités	Protection à mettre en place	Entreprise concernée	
		Ent Utilisatrice	Ent. Extérieure

## E. DURANT L'OPERATION

### 1/ réunions ou inspections de coordination

Pour des travaux d'une durée d'au moins 90 000 h/an ces réunions doivent avoir lieu obligatoirement tous les 3 mois).

### 2/ Appel d'urgence

- En cas d'accident, d'incident ou d'incendie :

#### **Du lundi au vendredi, entre 8h00 et 17h00 :**

**Prévenir l'accueil au n°X sur une ligne interne ou au XXXXXX sur une ligne externe**

#### **En absence de permanence accueil :**

**En cas d'incendie** Prévenir les pompiers 018 ou 0112 sur une ligne interne et 18 ou 112 sur une ligne externe

**En cas d'accident** Prévenir le **SAMU 015** sur une ligne interne et 15 ou 112 sur une ligne externe

**Fait à Limoges le :** A définir lors de l'écriture du plan

*- Personnes signataires du document (signer la dernière page et parapher chaque page) :*

**Nom et signature  
du responsable  
de l'entreprise extérieure  
UTILISATRICE**

M.

Signature  
Date :

**Nom et signature  
Du chargé de travaux  
ENTREPRISE UTILISATRICE**

M

Signature  
Date :

**Nom et signature  
du manager  
HSE ENTREPRISE**

M.

Signature  
Date :